

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 212-0723

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire tenue le 10 octobre 2023, le **Règlement numéro 212-0723 modifiant le Règlement de zonage numéro 117-0910 afin d'autoriser la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation a été adopté.**

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 22 novembre 2023.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 novembre 2023, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le règlement peut le faire au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la municipalité au : « [www.strosaire.ca](http://www.strosaire.ca) ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « [reception@strosaire.ca](mailto:reception@strosaire.ca) », par la poste au 208, 6<sup>e</sup> Rang, Saint-Rosaire (Québec) G0Z 1K0 ou par téléphone au 819-752-6178, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Rosaire, ce 27 novembre 2023



*Julie Roberge*  
Greffière-trésorière